

qui ne peuvent être tranchées d'un trait de plume ni solutionnées en une heure. Je ne crains pas de le proclamer dans cette enceinte, seules la reconnaissance et l'intelligence parfaite des principes et des doctrines que le christianisme a fait triompher dans le monde il y a dix-neuf siècles peuvent conduire à une juste solution. Ce sont ces principes et ces doctrines que rappelait, il y a plus d'un tiers de siècle, dans une lumineuse synthèse, ce penseur et ce sociologue illustre qui s'appelait Léon XIII, et qui fut l'un des hommes les plus éminents de notre âge. Leur application conduirait sûrement les peuples à la justice sociale, et la justice sociale serait un sûr garant de la paix sociale. Cette paix, elle doit être en ce moment l'objectif de tout législateur ayant conscience de sa responsabilité. Nous avons eu la paix des nations; et quelles que puissent être les déficiences signalées dans les traités et les pactes, l'effroyable guerre est terminée et les peuples respirent. Mais la paix des classes, la paix civique et économique entre les enfants d'une même patrie, elle est menacée dans bien des pays par l'âpre conflit des appétits, des cupidités et des intérêts. Le Canada lui-même a vu déjà se manifester d'alarmants symptômes. En face du péril, il importe que le législateur sache prévoir pour prévenir. Fasse le ciel que la conférence internationale, que le bureau international du travail étudient ces questions dans un large esprit de justice, et préparent des solutions qui donnent satisfaction à toutes les réclamations équitables, et sauvegardent tous les droits légitimes!

Un des paragraphes du discours officiel sur lequel je tiens spécialement à m'arrêter un instant, est celui où il est question du rétablissement de nos soldats dans la vie civile, et de leur retour ou de leur accession à l'agriculture. Ce dernier point surtout m'intéresse profondément. Je dois dire que j'ai éprouvé un sentiment de joie patriotique quand j'ai lu que 46,630 soldats licenciés demandaient à s'établir sur des terres. La "Gazette agricole du Canada" nous apprend dans son numéro de janvier que \$51,572,332 ont déjà été prêtés aux soldats qui désiraient se livrer à l'agriculture. La commission du placement agricole des soldats a accordé des titres temporaires sur 869,000 acres de terre situées dans les provinces de l'Ouest. Elle a répondu à 42,630 soldats libérés qui demandaient des certificats les autorisant à bénéficier des dispositions de la loi. Sur ce total 32,363 candidats ont reçu des certificats. Je sais que

L'hon. THOMAS CHAPAIS.

dans ce chiffre il y aura du déchet, que la persévérance ne sera pas égale chez tous, qu'il se produira des découragements et des abandons, mais quand bien même soixante pour cent, cinquante pour cent seulement de nos soldats-agriculteurs demeureraient fidèles au sol, je dis que le résultat mérite qu'on s'en réjouisse hautement. Voyez-vous, il correspond à l'un des besoins urgents de l'heure actuelle. Tous les économistes les plus clairvoyants semblent avoir adopté pour mot d'ordre: "Production! Production!" Et de toutes les productions, la production agricole accrue est une des plus nécessaires. L'augmentation du coût de la vie est devenue presque une calamité publique. Elle fait régner l'angoisse à bien des foyers. Elle hante comme un cauchemar une infinité de modestes demeures. Elle serre le cœur de bien des mères et barre d'un pli soucieux le front de bien des pères. En présence d'un tel état de choses l'accroissement subit des bataillons agricoles doit être salué comme un bonheur national. Cette politique de transmutation des soldats démobilisés en cultivateurs est une de celles qui méritent l'approbation générale. Aussi bien s'inspire-t-elle d'une noble et lointaine tradition! On la pratiquait au Canada il y a déjà deux siècles et demi. En 1667 sous Louis XIV, sous le ministère de Colbert et sous l'intendance de Jean Talon, on démobilisait ici des soldats pour en faire des agriculteurs. Permettez-moi de citer à la Chambre quelques extraits, précisément sur ce sujet, d'un livre, "La Colonisation de la Nouvelle France," écrit par M. Emile Salone, un Français distingué, et qui démontrent que l'histoire se répète et qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Il était question des soldats qui avaient pris part à la campagne contre les Iroquois.

Les Iroquois vaincus, il ne pouvait être question de maintenir au Canada une garnison d'un millier d'hommes. On réduisit le corps d'occupation à quatre compagnies qui se montaient, en tout, à trois cents hommes. Qu'allait-on faire des soldats qui devenaient disponibles? Il était naturel que l'on songeât à en retenir le plus grand nombre possible... Dès 1665, dès que Talon rencontre à la Rochelle les compagnies de Carignan qui doivent passer avec lui, il a son plan. Il parvient à grossir leur effectif de soixante-dix surnuméraires, afin qu'il puisse, en laissant cependant lesdites compagnies complètes, distribuer aux habitants ceux qui seront "d'une profession utile au public"... Sur place l'intendant modifie quelque peu ses projets. D'accord avec Tracy, il réserve les vainqueurs des Agniers et des Onneyouths à la colonisation proprement dite, à la mise en valeur du sol. Tous deux, pour justifier de l'excellence du système, vont au lointain de l'histoire chercher l'exemple classique des Romains et même celui des Francs des deux premières races.